



Catalogue des oeuvres en ligne

Le musée des beaux-arts de Quimper met en ligne près de 5700 œuvres sur la base de données accessibles à tous.

Certaines images numériques restent des documents de travail et sont donc de qualité moindre. Nous avons fait le choix d'illustrer certaines œuvres par des clichés anciens, leur état actuel ne permettant pas une bonne lisibilité.

Les œuvres identifiées comme des copies de grands maîtres, qui sont nombreuses dans le legs de Silguy, ne sont pour l'instant pas publiées.

La collection de peintures italiennes du musée est également consultable sur le [Répertoire des tableaux italiens dans les collections publiques françaises \(XIIIe-XIXe siècles\)](#), RETIF - INHA 



^ Bibliothèque du musée

Le centre de documentation

A votre disposition, au centre de documentation du musée, exclusivement sur rendez-vous :

- > Les dossiers d'œuvres : chaque œuvre du musée possède un dossier documentaire consultable sur demande. Il contient des éléments liés à l'inventaire, la bibliographie, les expositions, la restauration...
- > La bibliothèque spécialisée en histoire de l'art : publications du musée, monographies d'artistes, catalogues de fonds de musées français et étrangers, catalogues d'exposition, ouvrages de référence (uniquement en consultation sur place)
- > Les archives d'artistes : fonds Max Jacob, correspondance de Lucien Simon, de Jean-Julien Lemordant...

La photothèque

La photothèque du musée des beaux-arts assure la commercialisation des reproductions photographiques des œuvres du musée et en gère l'utilisation. Les documents photographiques demandés sont adressés dès réception du paiement exigé par le musée.

Conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation des images sont soumises au droit d'auteur (code de la propriété intellectuelle) et au paiement d'une redevance d'utilisation au musée :

1. Droit d'auteur

C'est le droit, reconnu par la loi, accordé aux artistes. La durée du droit d'auteur s'étend jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur ; après ce délai l'œuvre entre dans le domaine public. Afin de reproduire une œuvre soumise au droit d'auteur (catalogue d'exposition, de vente, support multimédia...) une autorisation préalable doit être obtenue par l'utilisateur auprès de l'auteur ou de ses ayants-droit.

2. Autorisation de reproduction

Un tarif de fourniture d'image et une redevance d'utilisation sont appliqués par le musée. Tarifs transmis sur demande.

Plusieurs reproductions d'œuvres de nos collections sont également disponibles sur le site de l'[Agence photo RMN-Grand Palais](#) ↗

Consulter plus de 600 reproductions d'œuvres de la collection sur [Flickr](#) ↗



MUSÉE
DES
BEAUX-ARTS
DE QUIMPER

Suivez-nous sur :



Musée des Beaux-Arts

40, PLACE SAINT-CORENTIN
29000 QUIMPER



02 98 95 45 20

@ CONTACTEZ-NOUS